

Absent excusé : M. Jean-Claude FRAYSSINE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2015

1 – Le renforcement Basse Tension issu du poste Centre Fays, suite au raccordement de 2 parcelles (potentiellement 4) rue de la Basse, sera réalisé cette année par le SMDEV (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges). Le réseau électrique sera enfoui ainsi que le réseau téléphonique sur une longueur d'environ 600 mètres le long des rues de la Roche et de la Basse. Le montant des travaux à charge de la Commune est estimé à 15619,99 €.

2 – Le renouvellement du contrat de travail de M. Christain SACHOT a été adopté à l'unanimité, le temps de travail est fixé à 30h/mois.

3 – Le tarif de l'eau est fixé pour l'année 2015 comme suit :

- prix du compteur : 80 € (inchangé)
- prix du mètre cube d'eau : fixé ultérieurement

4 – Biens-Indivis LAVAL-FAYS : suite à une attaque de mэрule, des travaux de lutte sont envisagés dans le presbytère.

5 – La construction d'une gare à Vandières (54) : cette gare devrait permettre l'interconnexion entre les lignes TER et TGV en remplacement de l'actuelle et provisoire gare de Louvigny, accessible uniquement par la route. Un référendum est organisé par la région le dimanche 1 février 2015.

6 – Communauté de Communes : le Maire, en sa qualité de Président de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V), donne des informations sur la communauté de communes.

Dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité, les communautés de communes vont s'agrandir pour atteindre une surface seuil de 20 000 ha. Il y aura des dérogations pour les zones de plaine et de montagne dans lesquelles le regroupement envisagé mettrait en cause la réalité des bassins de vie. Pour ce qui concerne la CCB2V, avec un nombre d'habitants de près de 18 000, elle ne devrait théoriquement pas être impactée. La mise en oeuvre de cette réforme prendra date début 2017.

Dans les prochaines années, deux compétences de l'Etat vont être transférées aux communautés de communes. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondations d'une part, et l'instruction des documents d'urbanisme. Ces deux compétences importantes vont nécessiter un regroupement avec d'autres structures pour leur mise en oeuvre efficace sachant qu'il n'y aura aucun accompagnement financier de l'Etat.

7 – Points divers : la canalisation des eaux de pluie sera étudiée dans le bas de la rue du Tinturon.